



COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 14 FEVRIER 2008

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi 14 février 2008, à 18h00, en séance publique, à l'Espace Senghor à Verson, sous la présidence de Monsieur André LEDRAN, désigné par Madame LE BRETHON, excusée.

Etaient présents

M. CLET (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. COSSON (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. DUNCOMBE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Mme GIGNOUX, (Déléguée de la C.A. « Caen la mer »), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. SCHMITT (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), M. TOUZE (Délégué de la C.A. « Caen la mer »), Monsieur Alain YAOUANC (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre »), M. LEHUGEUR (Délégué de la C.D.C. du Cingal), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. MARIE (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. OGIER (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. DUFOUR (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), Mme MULLER (Déléguée de Colleville-Montgomery), M. GUEZET (Délégué de Ouistreham), M. LEDRAN (Délégué de Ouistreham), Mme GOUBERT (Déléguée d'Urville).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**
M. CHARPENTIER, pouvoir à M. LEDRAN
M. DELEUZE, pouvoir à M. LANGLAIS
Mme GUETIN, pouvoir à M. SCHMITT
- **Communauté de communes « Cœur de Nacre »**
Mme SAINT YVES, pouvoir à M. FLEURY
- **Communauté de communes « Entre Bois et Marais »**
Mme LEFRANCOIS, pouvoir à M. LORIN

Etaient excusés

• **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**

Mme LE BRETHON
M. AUFFRET
Mme BENARD
Mme DE LA PROVOTE
M. GASNIER
M. LEBON
M. LE CARPENTIER
M. LECONTE
M. LEPAREUR
M. PIMONT
Mme PREEL
M. SLAMA
M. SUEUR
Mme VINCENT
M. VINOT-BATTISTONI

• **Communauté de communes « Cabalor»**

Mme GIROUD-VIEL

• **Communauté de communes « Cœur de Nacre»**

M. CLARENCE
M. HUET
M. LERMINE, Délégué suppléant

• **Communauté de communes « du Cingal »**

M. VERMEULEN

• **Communauté de communes « Entre Bois et Marais »**

M. MOKEDDEL

• **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon »**

M. GIRARD

• **Communauté de communes « Plaine Sud de Caen »**

M. ELIE
M. PEAN

• **Communes hors-EPCI**

M. CARABEUFS (Commune de St André-sur-Orne).

Etaient également présents :

Monsieur RABEC, Directeur du Syndicat Mixte Caen-Métropole
Mademoiselle GLORIE, Chargée d'Urbanisme
Madame PATRY-LEBLANC, Chargée de mission « Pays »
Monsieur MAZAL, Chargé de mission « Pays » Environnement
Monsieur BRETEL, Secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2007
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau
3. Rapport d'activité 2006
4. Projet d'orientations budgétaires 2008
5. Projet de Convention Territoriale cadre du Pays de Caen au titre du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013
6. Projet de Contrat d'Objectifs Territorial (C.O.T.) Etat-ADEME-Région 2008-2010 : Réponse à l'appel à candidature
7. Personnel du Syndicat : Extension du régime indemnitaire aux Techniciens Supérieurs
8. Questions diverses

Monsieur LEDRAN : « La commune de Verson a choisi de nous accueillir, je remercie Monsieur MARIE, Maire et lui laisse la parole. »

Monsieur MARIE : « Je vous souhaite la bienvenue à Verson.

Au cours de ce mandat, c'est la deuxième fois que la commune de Verson accueille le Comité Syndical, ici-même à l'Espace Senghor, équipement socio-culturel.

Notre commune est périurbaine et a peu évoluée en population ces dernières années. Nous connaissons un vieillissement de la population et un phénomène de dé-cohabitation. Avec 99 logements de plus, nous n'avons connu qu'une augmentation de 11 habitants.

Nous appartenons à la Communauté de communes « Les Rives de l'Odon », mes collègues de Mouen et de Tourville sont présents ce soir. Nous avons développé à l'échelle intercommunale un Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un Programme Local d'Habitat. Nous ferons l'effort de tendre dans les prochaines années aux 20% de logement social, conformément à la Loi SRU, avec un programme de l'ordre de 45% de logements aidés.

Je vous invite, à l'issue de la réunion, à un pot de l'amitié. »

Monsieur LEDRAN : « Je tiens à rappeler que le PLU Intercommunal de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon » est le premier du territoire de Caen-Métropole.

Je vous prie d'excuser l'absence de Madame LE BRETHON, Présidente du Syndicat. L'emploi du temps pour de nombreux élus est très chargé, compte tenu des échéances. La réunion du 7 février n'a pu avoir lieu faute de quorum. Aujourd'hui, celui-ci n'est plus exigé.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, un « clin d'œil » à l'Histoire du Syndicat qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 11 février 1988, c'était il y a 20 ans, à trois jours près. Du Syndicat Intercommunal chargé du Schéma Directeur et comprenant 50 communes à son évolution pour devenir Caen-Métropole, 143 communes, compétent en matière de SCoT et de Pays, que de chemin parcouru... D'un secrétariat administratif porté à l'origine par la DDE à un petit service de 6 personnes, là aussi que de chemin parcouru.

Au cours de ces 20 ans, le Syndicat a évolué régulièrement, sur le plan de l'extension de son territoire, sur le plan de ces compétences.

Sauf modification du paysage intercommunal, il ne peut plus s'étendre, étant jouté par d'autres SCoT.

Quant aux compétences qui pouvaient être les siennes et notamment celles relatives au Pays et à l'urbanisme commercial, elles sont désormais inscrites dans les statuts.

La signature de la Convention Territoriale cadre du Pays de Caen au titre du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 va concrétiser cette évolution en direction du Pays.

Sa mise en œuvre tout comme l'élaboration du SCoT constitueront donc désormais les objectifs prioritaires du futur Comité Syndical.

*

* *

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, plusieurs décès de membres ou de proches de nos membres sont à signaler. Il y a eu le décès en novembre de Monsieur Michel BOURSE, Maire de Fontenay le Marmion, membre du Comité Syndical. Au nom du Syndicat, une gerbe a été déposée lors des obsèques.

D'autres décès ont eu lieu parmi des proches. Bien entendu nous ne pouvons faire état de tous mais, avoir une pensée émue pour eux. »

1.Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2007

Monsieur LEDRAN : « Tous les membres du Comité Syndical ont reçu le procès-verbal de la précédente réunion.

Avez-vous des observations ? »

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.Rapport du Président sur les travaux du Bureau

Monsieur LEDRAN : « Depuis le dernier Comité Syndical, le Bureau s'est réuni 5 fois : le 7 et le 28 septembre, le 19 octobre, le 16 novembre et le 16 janvier 2008.

L'ensemble des procès-verbaux a été transmis, pour information, aux membres du Comité Syndical, non-membres du Bureau. Seul le procès-verbal de la dernière réunion de Bureau n'ayant pas encore été approuvé, n'a pas été diffusé.

Le rythme des réunions de Bureau a été soutenu et en partie programmé pour répondre aux réunions de CDEC et aux délais imposés pour les avis sur les documents d'urbanisme.

D'importants dossiers ont été présentés au Bureau de Caen-Métropole au cours de ces 6 derniers mois.

Il n'est pas utile de relire tout le rapport, vous l'avez eu, mais il convient de rappeler les points essentiels pour éventuellement permettre un échange.

Urbanisme Réglementaire

SCoT

Monsieur LEDRAN : « Le Syndicat suit les travaux de 2 SCoT, Bessin et Sud Pays d’Auge. Pour les deux, il a été regretté qu’il soit si peu fait état des relations de leur territoire avec l’agglomération caennaise. Cela avait été aussi le cas avec le SCoT Nord Pays d’Auge. »

Elaboration des PLU

Monsieur LEDRAN : « Le Syndicat a émis 22 avis sur les dossiers de PLU et de POS. Pour les communes incluses dans le Schéma Directeur de 1994, il y a un document de référence. Pour les autres communes, l’exercice est plus difficile dans l’attente d’un avant-projet de SCoT.

Globalement des avis favorables ont été donnés mais si un point devait être mis en avant, c’est celui de la consommation d’espace, compte-tenu des tailles de parcelles aux minimums souvent élevés. Le phénomène de périurbanisation continue mais la zone géographique concernée a tendance à s’étendre, allant au delà du périmètre du futur SCoT en favorisant ainsi la multiplication des trajets domicile-travail.

Dans certaines communes, le minimum fixé est à 1 hectare pour un ensemble de projets d’aménagement. »

Modification du Schéma directeur sur la commune d’Hérouville-Saint-Clair pour l’ouverture à l’urbanisation d’une zone d’une quinzaine d’hectares située au Nord de la RD 226b et à l’Ouest de la RD 515

Monsieur LEDRAN : « La démarche suit son cours et la commune vient d’adresser au Syndicat un dossier la justifiant et apportant les informations nécessaires à l’engagement de la procédure. »

PLH des Rives de l’Odon

Monsieur LEDRAN : « Ce PLH ne pose pas de problème en soi, mais ne faudrait-il pas inclure la réflexion « Habitat » au niveau du périmètre du Syndicat et la traiter à la fois dans le SCoT et dans le Pays.

Le Bureau a donné un avis favorable en précisant qu’il appartiendra au futur SCoT, à travers son volet Habitat de définir les orientations relatives à l’équilibre social et à la construction de logements sociaux concernant l’ensemble du territoire de Caen-Métropole. »

Révision du PDU

Monsieur LEDRAN : « Le PDU est mis en révision mais là aussi ne faut-il pas engager une grande réflexion sur la politique des déplacements à l’échelle de Caen-Métropole, en s’appuyant notamment sur une étude portée par l’ensemble des partenaires et qui apporteront tous les éléments pour envisager les solutions. »

Monsieur DUNCOMBE : « Je tiens à réagir sur la périurbanisation, car c’est un problème de fond que j’évoque depuis une dizaine d’années, et qui commence à faire son chemin, notamment le problème de la consommation de terres pour la périurbanisation.

A un moment donné, nous avons tous peur de parler de densité urbaine. Aujourd'hui le Grenelle de l'Environnement a largement contribué à faire évoluer l'état d'esprit. Je rappelle que Caen et Rennes sont les villes de France les plus périurbanisées.

Il y a en France une consommation annuelle de 50 000 hectares pour la périurbanisation, sans compter celle qui en découle, c'est-à-dire la consommation pour les infrastructures routières.

Aujourd'hui, on se fait rattraper par un autre problème, celui de l'incapacité croissante sur le plan économique à pouvoir passer une heure par jour dans sa voiture, tant l'énergie va coûter cher. Il faut être vigilant quant aux problèmes sociaux que cela va générer.

Il faut donc avoir une réflexion globale qui allie l'habitat, les déplacements et l'activité. Ne pas avoir cette vision globale est une véritable difficulté.

Autre sujet social auquel on est confronté, c'est que les logiques de périurbanisation se font sous une forme de ce que j'appelle les systèmes en raquette pavillonnaire. Les lotissements pavillonnaires sont très demandés, mais en tant qu'acteurs publics, nous pouvons nous apercevoir qu'ils ont bien souvent du mal à vieillir. Ils répondent aux besoins des familles avec enfants, mais l'âge aidant, les parents se retrouvent seuls et les services publics ne sont pas présents.

Le lien social entre les générations ne se fait pas et certains restent au bord du chemin. Si vous avez les moyens vous revenez vers la ville, si vous ne les avez pas, vous restez en périphérie, ce qui provoque un vieillissement de la population dans les villes.

Cela pose des problèmes sur le plan énergétique, environnemental et social. Il faut donc commencer à prendre en compte ces éléments dans l'écriture de nos documents d'urbanisme.

Je martèle souvent avec des partenaires de la DRE, qui sont dans cette logique qu'il faut abandonner nos logiques d'expansion communale, et revenir à des logiques de rues, de places publiques, de mixité fonctionnelle et sociale. Il faut avoir une vision d'ensemble et essayer de contrecarrer ces politiques de lotissements pavillonnaires qui ne sont pas une solution pour les vingt ans qui viennent. »

Monsieur LEDRAN : « Je pense qu'il n'y a pas qu'un type de solutions. Toutes les études qui sont conduites actuellement sur les Services à la Population, ont fait l'objet d'une série de réunions. Toutes ces questions seront également fondamentales dans la réflexion d'ensemble sur le SCoT.

Je pense que ce n'est pas seulement dans la centralité que l'on trouvera des réponses à ces problèmes. Dans cette périphérie, il y a un certain nombre de pôles relais, et certains sont parfaitement définis, qu'il faut équiper pour répondre aux besoins de la population. Il ne faut pas vouloir resserrer la densité sur le centre de l'agglomération, mais il faut créer des pôles relais de façon à limiter les déplacements. C'est un élément déterminant qui ressortira de l'élaboration du SCoT. »

Monsieur DUNCOMBE : « Je n'ai pas parlé de la seule densification des centres-villes, mais de la polycentralité. »

Monsieur LEDRAN : « C'est vrai qu'il y a une réflexion à conduire sur le logement, les 5 pièces étant parfois occupées par des personnes qui ont vieilli, mais nous savons bien qu'il est difficile de demander à quelqu'un de changer de logement. Pour moi, il faut avoir une offre diversifiée de logements. Dans ma commune, il y a un moment où les personnes seules n'ont plus envie d'être dans une grande maison et choisissent de revenir dans un appartement. Mais elles veulent aussi plus de confort, de commodités, de sécurité. Il faudra donc réfléchir sur la diversification de l'offre de façon à ce que le passage d'un logement trop grand à un plus petit ne soit pas vécu comme une dégradation de la situation, mais comme la recherche d'un confort, d'une sécurité plus grande. Le simple fait de ne plus avoir d'étage est important à partir d'un certain âge. »

SRADT

Monsieur LEDRAN : « Le Syndicat a apporté sa contribution globalement reprise en compte par la Région.

Le Bureau, sur le projet soumis à consultation, a insisté sur 5 points qui apparaissaient essentiels :

- l'importance du développement de Caen pour contribuer au rayonnement de la métropole normande
- le rôle des infrastructures routières pour la qualité de l'accessibilité de la capitale régionale
- l'urgence de l'amélioration et de la modernisation de la liaison ferroviaire Caen-Paris
- la nécessité d'affirmer le rôle régional de l'aéroport de Carpiquet en tant que tel et non pas dans le cadre d'une seule coordination des 4 aéroports normands
- le besoin de soutenir davantage la complémentarité des ports bas-normands afin qu'un véritable partenariat puisse s'engager notamment avec Port 2000. »

Réserve foncière Nord-Est de 300 hectares

Monsieur LEDRAN : « Le plan de charge du Syndicat n'a pas permis d'engager la procédure mais le dossier est complexe et devra être repris après le renouvellement du Comité Syndical. Il est très lié aux orientations pour ce secteur du futur SCoT et doit par conséquent être très solide, tant sur le plan technique que juridique.

Mais si une implantation était envisagée, une procédure de DUP entraînant modification du Schéma Directeur pourrait être engagée sans délai. »

Monsieur DUNCOMBE : « L'histoire industrielle de cette agglomération a connu le « pépin économique » de 1993 avec la fermeture de la SMN. On a recréé des emplois, on a fortement dynamisé le site avec Normandial, avec le campus technologique. Nous avons tous conscience que les emplois recréés ne sont pas les mêmes emplois que ceux qui ont été perdus.

La fermeture de Moulinex n'a fait que renforcer la perte d'emplois industriels. Si l'activité économique se porte bien, au niveau social, beaucoup de catégories socioprofessionnelles n'ont pas encore d'emplois correspondant à leur niveau de qualification.

Lorsque nous avons créé le campus, nous avons développé l'idée, dans le cadre d'une réflexion avec NXP et l'agglomération, d'attirer un grand projet industriel. Au départ, le projet était celui d'un lieu de fabrication d'écrans plats sur le site. Il n'y a aucune production de ce type en Europe, tout vient d'Asie, ce qui enrichit énormément le coût.

Il y a une demande croissante, qui continue à être exponentielle, et une production en Europe est indispensable. Une telle usine est grande consommatrice en eau, en énergie, mais le site s'y prêtait.

Pour pouvoir attirer un tel projet, qui ne se fait que dans le cadre d'une réflexion européenne, NXP et la Communauté d'agglomération ont fait venir l'Agence Française pour les Investissements Internationaux, l'AFII, avec dans la tête la construction d'usine d'écrans plats.

Je rappelle que c'était de l'ordre de 4 milliards d'euros d'investissements et environ 4 à 6 000 emplois, chiffre estimé, puisque nous n'étions pas encore entrés dans les détails.

Nous nous sommes dit que ce projet, probablement essentiellement asiatique, se ferait un jour, qu'il fallait être prêt, et qu'il ne fallait pas laisser passer cette décision, comme nous l'avions malheureusement subi avec Toyota qui avait choisi Valenciennes parce que nous n'avons pas assez de place dans l'agglomération caennaise.

Nous nous sommes aperçu que la première démarche à mettre en œuvre était l'adaptation du document d'urbanisme pour pouvoir attirer sur une zone de 200 ou 300 hectares une telle industrie.

Au fil de la réflexion, il est apparu que l'installation d'une usine d'écrans plats n'était pas aussi évidente que cela. Mais ayant fait venir l'AFII, qui avait adhéré à notre projet, nous avons décidé de continuer la procédure. L'AFII nous a donc écrit pour dire qu'elle inscrivait Caen au titre des sites, en France, susceptibles d'accueillir un grand site industriel à l'échelle européenne.

Compte tenu de ses compétences, nous avons confié le dossier au Syndicat Mixte Caen-Métropole et l'on se souvient d'une grand messe qui n'en avait que l'allure, puisque sur le fond, tout ce qui a été dit n'était qu'une redite de ce qui était connu. Mais il fallait y travailler.

C'est donc en décembre 2005 au Mémorial qu'a été invité le Préfet avec la presse. On allait avoir un grand projet industriel à Caen.

Cela avait le mérite de dire que l'on était tous co-responsables, ce projet ne touchant pas que la Communauté d'agglomération mais deux autres Communautés de communes. Tout le monde a complètement joué le jeu.

Le temps a passé, nous n'avons rien vu venir. Nous avons posé la question courant 2006. Et puis l'été 2007, j'ai reçu un coup de fil de l'AFII, j'ai rencontré le DRE. On s'est aperçu que l'AFII était venue à deux reprises à Caen pour voir le site et y installer des projets concrets. L'un s'appelle « APRICUS », une grande usine de productions de cellules photovoltaïques à l'échelle européenne, avec un besoin de 130 hectares minimum. La visite a eu lieu le 26 mars 2007.

Devant l'incapacité de notre institution d'aller de l'avant et d'avancer sur la mise en conformité des documents d'urbanisme, la décision a été prise un mois après de partir sur Troyes.

A chaque fois il s'agit de plusieurs milliers d'emplois dans des domaines variés.

En juin 2007, un data center, d'environ 200 hectares, vient également à Caen, accompagné de l'AFII, et même scénario, puisque deux mois après ils prennent la décision d'aller investir à Lyon, puisque nous ne sommes toujours pas prêts.

Par lettre du 29 août 2007, la DRE nous fait savoir que l'AFII avait retiré Caen de la liste des sites potentiels en France pour accueillir des grands projets industriels.

Je trouve cela dommage, pour ne pas être plus fort que ça, parce que nous en avons vraiment besoin. Derrière ce projet, il y a des gens qui s'étaient bagarrés pour être crédibles auprès de l'AFII, ce qui n'est pas toujours le cas partout.

Aujourd'hui nous ne le sommes plus. Nous ne sommes même plus regardés d'en-haut comme un site potentiel, uniquement parce que la procédure n'a pas démarré.

Je ne vois pas l'intérêt de faire une grand messe avec la presse, la télévision, le Préfet, pour ensuite ne pas embrayer sur ce qui devait être fait. Tous ceux qui cherchent un emploi ont de bonne raison d'être en colère.

J'aimerais avoir aujourd'hui des explications : pourquoi ce processus n'a pas été fait ?

Nous avons pris une délibération en Bureau de l'agglomération en décembre 2007, votée à l'unanimité, demandant que le processus redémarre, que l'agglomération le prenne en main directement avec les autres Communautés de communes concernées, « Entre Bois et Marais » et « CABALOR ». Nous avons d'ailleurs fait plusieurs rencontres à ce sujet, de façon à s'assurer que l'on était tous sur la même longueur d'onde.

De grâce, puisque la compétence « urbanisme » est au SCoT, allons-y. Nous allons devoir tout rattraper, et vraiment, nous n'avons pas besoin de cela. »

Monsieur LEDRAN : « Je vous remercie, mais ce qui m'étonne, c'est que vous citez des dates de mars 2007, puis de l'été 2007. En tant que membre de Caen-Métropole, nous avons fait beaucoup de réunions de Bureau, de Comité Syndical et il n'en a jamais été question.

Vous-même vous n'êtes pas venu dire que des rencontres concernant des entreprises intéressées avaient eu lieu. Aujourd'hui vous interpellez le Comité Syndical sur ce sujet, mais pourquoi après beaucoup de réunions, le sujet n'est jamais venu ? »

Monsieur DUNCOMBE : « Nous avons décidé en décembre 2005 au Mémorial le début d'une procédure. Ensuite il faut la confier à un bureau d'étude ou la mener en interne, mais il faut que l'on fasse cette procédure qui permet d'adapter les documents d'urbanisme. »

Monsieur LEDRAN « Vous dites que des personnes sont venues en mars 2007, mais ils ont rencontré qui ? »

Monsieur DUNCOMBE : « Ce sont des industriels qui ont rencontré Normandie Aménagement, des agences de développement économique et évidemment la DRE par rapport à l'importance des dossiers.

La question est le délai des mises en œuvre du processus, nous n'allons pas faire et refaire le débat de décembre 2005.

L'idée était, après avoir modifié nos documents d'urbanisme, d'être en position de lancer une DUP, c'est-à-dire être réactif par rapport à un projet. On ne pouvait pas imaginer qu'il viendrait si rapidement.

Là où c'est rassurant, c'est que l'on a un potentiel. Mais qu'on ne l'ait pas saisi, c'est dommage.

Nous n'avons pas à revenir dessus en Bureau, puisqu'on l'a voté. C'est après que le travail n'a pas été fait.

Monsieur LEDRAN : « Quand le Bureau se réunit, c'est l'occasion d'un certain nombre de communication. »

Monsieur DUNCOMBE : « Mais on ne revient pas sur des décisions, au Bureau, on prépare ces décisions à voter. »

Monsieur LEDRAN : « Même s'il ne s'agit pas de revenir sur des décisions antérieures, cela se situe sur le plan de l'information, de dire que telle entreprise est venue. »

Monsieur DUNCOMBE : « Ce n'est pas nous qui accueillons les investisseurs, c'est l'AFII.

Nous sommes dans les 3 ou 4 sites potentiels en France. L'AFII s'occupe de ces investisseurs et vient localement rencontrer les interlocuteurs que sont Normandie Aménagement et les Services de la DRE. Ils disent ensuite que les élus locaux n'ont pas adapté les documents d'urbanisme à la situation. En terme de réactivité, nous ne sommes pas bons, et ils vont là où c'est réactif.

La seule décision que nous avons à prendre, c'est de toiletter, après 6 à 8 mois de travail, nos documents d'urbanisme, de façon à être réactifs.

C'est l'AFII qui fait venir les investisseurs, nous ne l'avons su que plusieurs mois après, puisque nous n'avons eu connaissance de cette lettre que le 29 août 2007, alors que les visites avaient eu lieu entre mars et juin 2007.

Evidemment, si ça avait été nous qui avons reçu, nous aurions dit quelque chose. Mais nous ne l'avons pas su, parce que le processus reste maîtrisé par l'AFII.

Monsieur LEDRAN : « Je crois que notre vœu à tous sera qu'un dossier comme celui-là soit davantage pris en charge par Caen-Métropole, par rapport à cette Agence Française, pour que le Bureau de Caen-Métropole en soit au moins informé.

Aujourd'hui s'ouvre un débat dont je n'ai pas les éléments pour répondre, dans un contexte d'échéances proches, alors qu'il aurait pu avoir lieu dès le mois de mars 2007.

Monsieur DUNCOMBE : « Je vous ai écrit en septembre. J'ai eu connaissance comme tout le monde, fin août, de la venue de l'AFII avec des investisseurs. »

Monsieur LEDRAN : « Ces investissements sont peut-être encore possibles »

Monsieur DUNCOMBE : « Non, ce sont des investissements qui sont partis ailleurs, avec 4 ou 5000 emplois. »

Monsieur LEDRAN : « Nous pouvons espérer que ce ne sont pas les seuls projets possibles. En tout cas, la conclusion que nous pouvons en tirer ce soir, c'est qu'il faut prendre des dispositions au sein de Caen-Métropole, pour que nous soyons plus rapidement informés, que nous soyons l'un des interlocuteurs et que le dossier démarre le plus vite possible.

Aujourd'hui dans l'état actuel des choses, avec le renouvellement électoral de nos structures, cela me paraît difficile de prendre des décisions ce soir. Je crois qu'il faudrait mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion le point sur ce dossier et rebondir par rapport à ce projet.

Monsieur TOUZE : « Nous avons suivi cela, avec notamment la lettre de Luc Duncombe, mais je suis en divergence avec lui lorsqu'il dit que tout le monde est d'accord. A la suite de sa lettre, il y avait une lettre du Maire de Colombelles qui n'avait pas l'air d'être très satisfait dans cette affaire. Donc il y a quand même un décalage entre cette lettre, et le fait que vous disiez, Monsieur Duncombe, que tout le monde était d'accord.

Nous en avons parlé au Bureau et j'ai regretté à l'époque que l'on perde un certain nombre d'emplois. On parlait de deux fois 500 emplois, aujourd'hui cela se transforme en 6 000. Je suis toujours réservé quand on lance des chiffres comme 6 000, pourquoi pas 15 ou 20 000 ?

Il faut créer de l'emploi, et tout faire pour que les entreprises viennent dans notre région, mais il faut être raisonnable et ne pas laisser penser que l'on va trouver 6 000 emplois comme cela, parce pour tous ceux qui attendent, c'est une catastrophe de ne pas pouvoir leur donner.

Monsieur DUNCOMBE : « En effet il y a une lettre de Colin Sueur, qui demande une modification du périmètre le long de Colombelles, c'est-à-dire, en lien avec la déviation de la départementale entre Colombelles et Hérouvillette. Il demande qu'une petite bande de terrain ne soit pas intégrée dans la réserve. »

Monsieur TOUZE : « Cela va plus loin, puisque cela a déclenché dans la presse des articles sur certaines communes qui étaient concernées et qui sont montées au créneau. »

Monsieur GUEZET : « Le courrier de Monsieur Sueur va plus loin que cela, puisqu'il évoque, entre autres, le fait qu'il n'y a eu aucune concertation avec les deux intercommunalités. »

Monsieur LORIN : « Je peux vous dire que c'est faux, il y a eu concertation. Je ne peux pas laisser dire ça. »

Monsieur LEDRAN : « Je crois que ce soir, les principaux interlocuteurs n'étant pas présents et compte tenu des échéances, nous pouvons formuler le vœu, que ce dossier fasse l'objet de la première réunion qui suivra la relance du Syndicat. »

Au vu des échéances électorales, il n'y a pas d'intérêt à aller plus loin dans ce dossier, d'autant plus que nous ne disposons pas ce soir de tous les éléments.»

DVA

Monsieur LEDRAN : « A la suite du courrier adressé au Préfet en juin sur l'avancement des études relatives au grand contournement Sud, plus particulièrement la section RD562 - A84 - A13., les Services de l'Etat ont fait savoir qu'ils souhaitaient une actualisation du DVA. »

DTA Estuaire de la Seine

Monsieur LEDRAN : « La DTA s'impose à nous mais tant sa mise en œuvre que son suivi se sont traduits par la mise en place d'un important dispositif administratif. »

Monsieur DUNCOMBE quitte la réunion.

SCoT

Monsieur LEDRAN : « L'AUCAME a transmis deux documents qui vont être la base des futures réflexions. Il appartiendra au futur Comité de valider le diagnostic avant d'engager la concertation avec l'Etat et les Personnes Publiques Associées. »

Compte tenu de la nécessité d'approuver le SCoT avant décembre 2010 date à partir de laquelle le Schéma Directeur ne produira plus d'effets, le calendrier d'élaboration du SCoT va donc devenir une des priorités du Syndicat. »

Colloque CAUE « Etalement urbain »

Monsieur LEDRAN : « Le CAUE a organisé le 15 octobre un colloque ayant pour objet « L'étalement urbain ». Je suis intervenu, à la demande de Madame LE BRETHON, sur le thème de la gouvernance politique d'une structure compétente à la fois pour le SCoT et pour le Pays. »

Etudes en cours

Monsieur LEDRAN : « Plusieurs études concernant notre territoire ont été lancées par des partenaires, et les représentants du Syndicat en ont suivi les travaux :

- Etude prospective Sud engagée à l'initiative de la DDE
- Etude Caen/Bayeux élaborée pour la DDE
- Etude de développement sur le territoire de la CdC « Plaine Sud de Caen » : Le Bureau d'études « ACT Consultants » a réalisé, pour la CdC « Plaine Sud de Caen », un schéma stratégique de développement à l'horizon 2020. »

Urbanisme Commercial

Monsieur LEDRAN : « Il s'agit d'un dossier complexe mais stratégique pour l'avenir de notre territoire. Celui-ci intéresse fortement les investisseurs : 180 000 m² de demandes de surface de vente tant sur Caen la mer que sur les Communautés de communes périphériques. Les procès-verbaux des réunions de Bureau vous ont permis de saisir l'évolution de ce dossier.

Au cours de l'année 2007, l'AUCAME a travaillé, à la demande du Syndicat sur une mise à jour de la Charte. Plusieurs moutures ont été présentées. Celle diffusée lors du Bureau du 16 janvier 2008 servira de base à des contacts avec les signataires de la Charte. Bien entendu, après le renouvellement de ces différentes structures, et parallèlement à l'élaboration du SCoT, ce dossier devra être repris d'urgence, car le Syndicat devra se positionner sur certaines demandes.

*

* *

Depuis le dernier Comité Syndical, 13 dossiers ont été présentés, tous ont reçu un avis favorable en Bureau.

Deux des importants projets ont été soumis à la CDEC : le projet de 8 000 m² du Village de la Forme de Décathlon à Mondeville qui a été accepté et un ensemble commercial de 13 000 m² à Ifs qui a reçu un avis défavorable à la CDEC et qui est à l'heure actuelle en CNEC. »

Messieurs COSSON, OGIER et TOUZE quittent la réunion

5. Projet de Convention Territoriale cadre du Pays de Caen au titre du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

Monsieur LEDRAN : « Tous les élus ont reçu le rapport. Je laisse la parole à Monsieur FLEURY. »

Monsieur FLEURY : « L'annexe 1 rappelle succinctement les données démographiques, socio-économiques et environnementales du territoire par thématiques :

- Repères démographiques
- Logement, équipements et services
- Transports et déplacements
- Economie, emploi et formation
- Cadre de vie, environnement, eaux et paysages
- Animation du Pays et promotion de son territoire

Sur chaque thématique, des enjeux ont été identifiés.

La stratégie territoriale (annexe 2 de la Convention) reprend les axes et les orientations stratégiques de la Charte de développement et met en perspective les travaux en cours et à venir du Pays.

Le tableau qui l'accompagne met en perspective la stratégie du Pays par rapport aux thématiques prioritaires de l'Etat et de la Région. Il est également fait mention dans ce tableau des thèmes d'intervention d'ores et déjà retenus par le Pays et ceux qui seront à explorer.

Lors de la réunion du Conseil de Développement, des propositions de modifications et d'ajouts ont été apportées :

- Page 5, 3^{ème} paragraphe concernant les politiques de déplacements. Il a été demandé que « La plupart des collectivités » soit modifié. La rédaction finale pourrait être « un certain nombre ».
- Page 9, 2^{ème} paragraphe : sur le 2^{ème} objectif : « sur les territoires limitrophes » est modifié par « aux territoires limitrophes ».
- Concernant le tableau de synthèse, il a été demandé que sur le point 2.2 qui a trait aux logements, soit ajouté « les logements existants et le logement social ».

Voilà pour ce qui est des modifications à apporter au document.

Je rappelle que le Syndicat a reçu un projet de Convention, qui associe l'Etat, la Région et le Syndicat Mixte Caen-Métropole. Ce document et ses annexes, que vous avez reçus, ont été validés par le Bureau de Caen-Métropole. »

Monsieur LEDRAN : « Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le projet de Convention Territoriale cadre et de bien vouloir autoriser la Présidente à signer cette convention. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
autorise la Présidente à signer la Convention Territoriale cadre.**

Monsieur MICHEL quitte la réunion

6. Contrat d'Objectifs Territorial

Monsieur FLEURY : « L'appel à projets C.O.T insiste sur les étapes incontournables à réaliser pour la reconnaissance d'un Plan Climat. Cette reconnaissance étant, je vous le rappelle, indispensable pour pouvoir bénéficier du bonus d'aides de 10%.

1. Mobilisation et engagement des acteurs :

Il s'agit ici, de joindre au dossier de candidature, un programme prévisionnel de sensibilisation et de formation, à minima pour la première année du C.O.T.

2. Création d'une cellule transversale chargée de l'élaboration du « Plan Climat » sous la responsabilité d'un élu

Cette exigence fait directement référence au processus d'élaboration du Plan Climat du Pays de Caen tel qu'il est présenté dans le schéma « Processus d'élaboration du Plan Climat du Pays de Caen » (cf. : page 12). Il s'agirait ici, de voir sous quelle modalité le Syndicat pourrait envisager la création d'une Commission « Plan Climat » présidée par un élu-référent.

Aussi, je vous propose un complément du paragraphe 2, qui vous est distribué et que nous allons lire ensemble :

Dans ce contexte, un « Plan Climat Territorial » doit être le fruit d'une démarche concertée et participative entre les différents acteurs du territoire : élus, partenaires, représentants des milieux socio-économiques, syndicaux, associatifs et culturels, de l'université, de la recherche et de la santé...

Pour ce faire, le Syndicat organisera, lors du deuxième semestre 2008, un Forum « Climat-Energie ». Ce dernier réunira l'ensemble des acteurs du territoire précités. Il aura pour objectif de :

- *Présenter le Syndicat, son organisation et ses compétences;*
- *Former et sensibiliser ces acteurs aux enjeux énergétiques et climatiques;*
- *Présenter les résultats de l'étude « Bilan Carbone »;*
- *Organiser l'après-midi, une visite d'un exemple d'une réalisation concrète (chaufferie-bois, éco-quartier, A.E.U...) concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

La Commission « Plan Climat » présidée par un élu référent et chargée de la conduite du « Plan Climat », invitera ensuite les participants du Forum « Climat Energie » à se scinder en différents ateliers thématiques (« Déchets et production d'énergie », « Déplacements des personnes »...) Ils constitueront alors, une force de proposition pour l'élaboration du Plan Climat du Pays de Caen.

Par ailleurs, il est à noter que le Syndicat dispose d'ores et déjà, d'une instance de concertation technique et d'une instance consultative ... »

Monsieur LEDRAN : « Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ce projet « Contrat d'Objectifs Territorial : Vers un Plan Climat du Pays de Caen » et d'autoriser la Présidente, à signer les différentes pièces engageant le Pays de Caen dans un Contrat d'Objectifs Territorial.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
approuve le « Contrat d'Objectifs Territorial : Vers un Plan Climat du Pays de Caen »
et autorise la Présidente à le signer.**

Monsieur LEDRAN reprend le rapport sur les travaux du Bureau

Etude « Services à la population »

Monsieur LEDRAN : « Lancée en juin 2007, cette étude globale sur les services à la population a pour objectif de réaliser un diagnostic et une analyse stratégique des services offerts à la population sur le territoire et de déboucher sur un programme d'actions. Elle devrait s'achever au cours du premier trimestre 2008.

L'étude se déroule en trois phases (de juin 2007 à mars 2008) :

- Phase 1 : Localisation et évaluation de la qualité de l'offre actuelle de services
- Phase 2 : Analyse croisée offre/demande : diagnostic et trame stratégique
- Phase 3 : Définition du « Projet de développement des services »

Un comité de pilotage a été mis en place.

La première phase de l'étude a débuté, d'une part, par l'élaboration d'un questionnaire à l'attention des communautés de communes et communes afin d'inventorier les services présents au sein de chaque entité et d'autre part, par une série d'entretiens individuels et collectifs avec les élus et différents opérateurs de services. Il faut se féliciter du retour très satisfaisant des questionnaires. 143 collectivités nous l'ont retourné.

Cinq groupes de travail thématiques, qui réunissent des élus, des membres du Conseil de Développement et des opérateurs de services, ont été mis en place :

- « Petite-enfance, enfance, jeunesse »,
- « Personnes âgées et services de santé »
- « Culture et sport »
- « Emploi, insertion sociale et professionnelle »
- « Autres services de proximité »

Ils se sont réunis à deux reprises : les 8-9 janvier et 5-6 février 2008 à l'hôtel de ville de Caen. L'objectif était dans un premier temps de débattre sur les premiers résultats du diagnostic et dans un second temps, de discuter de la trame stratégique du projet et d'identifier les axes de travail spécifiques à la famille de services considérée. Les échanges ont été riches et très constructifs.

Les conclusions de cette étude vous seront présentées et seront débattues lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical.

Ce qui s'en dégage pour l'instant, c'est que notre territoire a beaucoup de services, même s'il apparaît nécessaire de compléter ici ou là certains équipements. »

Monsieur FLEURY : « Les acteurs du territoire attendent fortement que le Pays aide à mettre en synergie tous les services. Nous nous sommes aperçus au cours des groupes de travail, quelque soit la thématique, que chacun avait beaucoup de connaissances mais aucun possibilité de se rencontrer.

Ces résultats vous seront présentés lors du prochain Comité Syndical. »

Etude « Bilan Carbone »

Monsieur LEDRAN : « Lancé le 25 juin dernier, cette étude a pour objet d'évaluer les émissions des gaz à effet de serre générées sur notre territoire.

D'un point de vue méthodologique, cette étude a nécessité de recueillir un certain nombre de données pour lesquelles nous avons sollicité différents partenaires. Ces derniers ont collaboré dans une logique d'apports réciproques et continueront à apporter leurs contributions lors de la prochaine étape de concertation en vue de l'élaboration du Plan Climat du Pays de Caen.

Les premiers résultats de l'étude « Bilan Carbone » ont été présentés aux membres du Comité de pilotage « Bilan Carbone », le 11 février.

Enfin, les enjeux climatiques, la méthodologie « Bilan Carbone » et les premiers résultats de l'étude ont également été présentés aux membres du Conseil de Développement, le 8 novembre dernier.

Le 31 janvier, le « Cabinet Bernard » a fait parvenir au Syndicat, une version finale du rapport d'étude au Syndicat. Le 11 février, la Commission « Pays » s'est réunie afin de préparer sa transmission aux membres du Bureau pour le 15 février prochain.

Les conclusions de cette étude vous seront présentées et seront débattues lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical.

Conseil de Développement

Monsieur LEDRAN : « Le Conseil de développement s'est réuni le 12 juillet 2007 afin d'échanger sur son rôle et ses modalités de fonctionnement. En dépit de la date près des 2/3 des membres étaient présents. Cette réunion a également été l'occasion d'informer le Conseil de développement sur les activités en cours du Pays notamment les études et la préparation du contrat de Pays.

Lors de cette réunion, il a été décidé qu'un groupe de travail se mette en place afin d'élaborer le Règlement Intérieur du Conseil de développement. Ce groupe de travail, composé de sept membres du Conseil de développement et d'élus de Caen-Métropole, s'est réuni à deux reprises, le 18 septembre et le 5 octobre 2007, à l'Hôtel de Ville de Caen.

Le Conseil de Développement s'est également réuni le 5 février 2008. Cette réunion avait pour objet de recueillir son avis sur le projet de Convention Territoriale cadre du Pays de Caen au titre du Volet Territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et sur le projet de règlement intérieur. Ce dernier sera bien entendu validé par le nouveau Comité Syndical. »

Monsieur FLEURY : « Il faut se féliciter de la participation des membres du Conseil de Développement lors de cette réunion. Les échanges ont été constructifs. Concernant leur avis sur le Projet de Convention, nous en reparlerons dans le point qui y est consacré.

Le projet de Règlement Intérieur du Conseil de Développement a également été présenté lors de cette réunion. Il n'a pas soulevé d'observation particulière. »

4. Projet d'orientations budgétaires 2008

Monsieur LEDRAN : « Je laisse la parole à Monsieur MARIE, Vice-Président. »

Monsieur MARIE : « Le Budget s'appuie actuellement sur une contribution de 1 € par habitant. La participation des communes et des E.P.C.I. se fait sur la base suivante : 2/3 au prorata de la population, 1/3 au prorata du potentiel fiscal.

Dans le Budget primitif 2007, la cotisation des communes s'est élevée par conséquent à 340 231 €

Cette contribution de 1 € a été fixée pour l'exercice 2002 et n'a pas bougé depuis six ans. Depuis cette date, d'après les chiffres de l'INSEE, l'augmentation du coût de la vie est de 11%.

Par ailleurs, les effectifs du Syndicat sont passés de 4 à 6 agents compte tenu de la prise de compétence "Pays", ce qui n'est pas sans conséquence, sur la masse salariale et sur le budget de fonctionnement.

Il est à noter également que l'élaboration du SCoT est entrée dans une phase active avec l'organisation des ateliers et la reproduction de nombreux documents.

Si l'on en reste sur le chiffre de 1 € les Orientations Budgétaires s'appuieraient donc sur les éléments suivants :

Au niveau des recettes :

L'excédent de l'exercice 2007, soit une somme d'environ 310 000 €

La contribution des Collectivités Membres s'élèvera à environ 340 231 € si l'on maintient la contribution de 1 € par habitant.

Depuis la rédaction de ce rapport, le Syndicat a pu disposer des chiffres des recensements complémentaires qui ont eu lieu en 2007, c'est-à-dire 9 communes de Caen-Métropole. Au 1^{er} janvier 2008, 341 738 habitants étaient donc dénombrés en population totale, soit une augmentation de 1 507 habitants.

La subvention de la Région pour l'ingénierie Pays :

La Région s'engage à verser une subvention annuelle d'un montant de 35 000 € (30 000 € pour le poste du Directeur et du Chargé de mission et 5000 € pour l'animation du Conseil de Développement et éventuellement, la réalisation d'études à la demande du Conseil de Développement).

Dans l'hypothèse de la signature d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), la Région, le FEDER, l'ADEME pourraient prendre en charge une partie du salaire du chargé de mission "Pays". (18 000 €)

La subvention accordée par l'Etat pour l'élaboration du SCoT :

Sur une subvention totale d'un montant de 289 550 € sur 4 ans (2007-2010) le Syndicat a perçu une première subvention d'un montant de 85 648,89 € en 2007 pour la phase Etat des lieux, diagnostic. Pour 2008, la somme de 69 723,64 € est prévue pour la phase orientations PADD.

La subvention du Département pour l'élaboration du SCoT :

Elle devrait s'élever à 100 000 € HT. Aucune subvention n'a été demandée en 2007 dans la mesure où la procédure officielle d'association des Personnes Publiques n'a pas été engagée. Cette subvention est payée au vu de factures et elle devrait s'étaler sur 3 ans soit 33 000 € par an en moyenne.

Les subventions de l'Etat et du Département sont accordées pour toute l'élaboration du SCoT, impression et diffusion du document comprises.

Etudes en cours au niveau du Pays :

- Etude sur les services à la population : coût total de l'étude TTC 65 062 € subventionnée par la Région à hauteur de 30 000 €
- Etude "Bilan Carbone" : coût total de l'étude TTC 29 900 € subventionnée par la Région et l'ADEME à hauteur de 17 500 €

Ces études étant engagées sur 2007, le solde à payer et les recettes à percevoir pour ces études seront inscrits en restes à réaliser sur 2007. Ces financements ont été inclus dans l'excédent 2007.

En 2008, une étude "Plan climat" sera engagée pour une dépense d'environ 50 000 € financée par la Région, le FEDER et l'ADEME à hauteur de 28 500 €

En résumé, les recettes prévisibles sont les suivantes :

- Excédent 2007 :	310 000 €
- Contribution des membres :	340 000 €
- Subvention Région- ADEME-FEDER :	81 500 €
- Subvention Etat SCoT :	70 000 €
- Subvention Départementale :	<u>33 000 €</u>
Soit un total de :	834 500 €

Au niveau des dépenses:

- *La rémunération du personnel* : le Syndicat compte désormais 6 collaborateurs. Les dépenses de personnel s'élèvent à 244 000 € en 2007. En 2008, il faudra prévoir 270 000 € deux agents étant arrivés en cours d'année soit 10,5 % d'augmentation. Mais ces salaires devraient bénéficier de la subvention de la Région. Les effectifs pourraient passer à 7 dans la mesure où le poste chargé de mission "Environnement" serait bien pris en charge suite à la signature du COT et par conséquent, il serait demandé au Département la mise à disposition d'un Chargé de mission et si nécessaire d'une secrétaire à mi temps comme l'a proposé le Département pour le Pays de Caen.

- *La participation annuelle au fonctionnement de l'AUCAME* : constitue la deuxième grosse dépense soit 170 050 € et ce, pour la 3^{ème} année consécutive.
- *Le fonctionnement de la structure* : il s'agit des dépenses courantes liées à ce fonctionnement. En 2007, elles se sont élevées à 90 000 € les plus gros postes étant :

Les frais de reproduction de documents :	21 000 €
Les locations immobilières (locaux salles) :	10 500 €
Les locations mobilières (informatique photocopieur) :	16 300 €

Compte tenu de l'accroissement des tâches et de l'augmentation des effectifs une somme de 100 000 € pourrait être inscrite à cette ligne.

Au total, ces dépenses représentent une somme de 584 500 €

*

* *

Pour le budget 2008, le Syndicat dispose d'environ 260 000 € pour faire face aux dépenses supplémentaires, pour le financement des études, des frais de communication pour le SCoT et le Pays et quelques investissements pour le matériel.

Celles-ci seront beaucoup plus importantes qu'en 2007 avec une importante politique de communication qui devra être engagée après le renouvellement du Comité Syndical afin de faire connaître le rôle du Syndicat, ses compétences en matière de Pays, de SCoT. Cela pourra se faire sous forme de plaquette, de confortement du site internet....

Le Syndicat devra au cours de l'année 2008, faire face à une accélération de la procédure d'élaboration du SCoT, et cela exigera très certainement des moyens supplémentaires. (Concertation, communication).

Depuis 6 ans, le Syndicat a constitué une réserve pour l'élaboration du SCoT. La prise de compétence "Pays" qui devrait permettre aux Collectivités membres d'accéder à des subventions de l'Etat, de l'Europe et de la Région constitue bien entendu une charge au niveau du fonctionnement.

Il conviendra au vu du calendrier d'élaboration du SCoT qui devra être arrêté après le renouvellement du Comité et de la signature du volet territorial de la Convention Etat-Région de définir les grandes lignes budgétaires pour les années qui viennent, c'est-à-dire jusqu'à l'approbation du SCoT fin 2010. »

Monsieur LEDRAN : « Je vous serais très obligée de bien vouloir débattre de ce projet d'orientations budgétaires 2008. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
adopte les orientations budgétaires 2008.**

3. Personnel du Syndicat : Extension du régime indemnitaire aux Techniciens Supérieurs

Monsieur MARIE : « La délibération du 20 décembre 2005 a institué le régime indemnitaire des agents de la filière administrative et définit les critères pour fixer l'attribution individuelle des indemnités prévues légalement en fonction des grades détenus. Elle faisait suite au recrutement de deux agents de catégorie C pour assurer le secrétariat du Syndicat.

Par délibération du 28 juin 2007, le régime indemnitaire a été étendu au cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2^{ème} classe qui correspond à l'ancien grade d'agent administratif qualifié, ce dernier cadre d'emploi ayant été supprimé.

Depuis le 1^{er} décembre 2007, le Syndicat compte parmi ses collaborateurs un technicien supérieur, Bérengère Glorie, qui a été titularisée.

Tous les agents fonctionnaires du Syndicat doivent être dans une situation identique vis-à-vis de l'existence d'un régime indemnitaire.

Aussi, je vous propose, après avis favorable de la Commission « Administration générale » et du Bureau, d'étendre le régime indemnitaire au grade de la catégorie B de la filière technique.

Les dispositions réglementaires permettent d'envisager l'attribution de :

- la prime de service et de rendement
- l'indemnité spécifique de service (ISS). Cette dernière est versée au titre des services rendus l'année précédente.

Une enveloppe fixant le montant maximum annuel (5 760 €) doit être inscrite au budget primitif. Ce montant sera actualisé chaque année en fonction des dispositions réglementaires fixant l'évolution des traitements dans la fonction publique.

Il est proposé de retenir les critères suivants pour en fixer la répartition individuelle :

1. Esprit d'initiative, motivation, organisation, travail en commun
2. Expérience et Connaissances professionnelles
3. Manière de servir et qualité du travail en général

Le versement de ce régime indemnitaire est interrompu lorsque le bénéficiaire cesse d'exercer les fonctions correspondantes à son emploi, sauf en cas de : congé annuel, congé de maternité, congé de maladie ordinaire, congé pour accident de service.

L'attribution de la prime se fait par arrêté individuel du Président.

Les primes sont calculées au prorata du temps de travail statutaire de l'agent. »

Monsieur LEDRAN : « Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'extension du régime indemnitaire au grade de technicien supérieur et sur le montant maximum de l'indemnité. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
approuve l'extension du régime indemnitaire aux techniciens supérieurs.**

3. Rapport d'activité 2006

Monsieur LEDRAN : « L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de chaque établissement Public de Coopération Intercommunal adresse aux collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

J'ai l'honneur de vous communiquer, conformément à l'article susvisé le rapport d'activité 2006 qui n'a pu l'être jusqu'à présent, la date de la tenue du présent Comité Syndical ayant été étroitement liée à la mise au point du projet de Convention Territoriale cadre entre l'Etat, la Région Basse-Normandie et le Pays de Caen, porté par le Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Tous les membres en ont reçu copie. L'année 2006 a été très riche. L'année 2007 l'a été également.

8. Questions diverses

Monsieur LEDRAN : « Avez-vous des questions ? »

Le prochain Comité Syndical se tiendra le 27 février pour voter le Compte Administratif et de Gestion et le Budget Primitif. Le lieu sera fixé au Bureau de demain matin.

Monsieur MARIE : « Je vous invite à prendre le pot de l'amitié ».

Le Vice-Président

André LEDRAN